

Efforts partagés ?

Nous devrions, d'après le premier ministre, économiser 50 milliards d'euros. Pourquoi ? Pour répondre à une injonction de la commission européenne à laquelle, d'ailleurs, le programme de ces économies sera soumis après consultation des députés. Toujours d'après le premier ministre, les efforts demandés doivent l'être par tous, y compris par les plus modestes. Mais on ne parle pas des plus riches, des actionnaires du CAC 40, notamment, à qui ont été versés, en 2013, justement, 50 milliards d'euros. Pour eux, pas d'effort à faire ?

La non-revalorisation des retraites a choqué quelques élus de la majorité qui ont interpellé le premier ministre. Celui-ci les a entendus et les « petites retraites » seraient peu touchées. Par « petites retraites » on entendrait celles de 900 à 1000 euros mensuels.... Déjà, il est scandaleux que des travailleurs n'aient pour vivre, pour survivre plutôt, que 900 euros, mais eux aussi devront faire un « effort ».

Pourquoi tous ces efforts ? Pour améliorer la compétitivité des entreprises, qui devrait à terme permettre des créations d'emplois. Mais qui peut encore croire à cette fable ? Combien de milliards, en exonérations, en crédits divers, ont été alloués aux entreprises, qui continuent à fermer des sites, à délocaliser, à casser toute l'industrie, pour le seul bénéfice de leurs actionnaires et des plus riches : les revenus du patron de Sanofi équivalent à près de 23 000 euros par jour !

En fait, le but recherché derrière la diminution des prestations sociales, derrière la baisse des cotisations patronales et salariales, derrière la rentabilité exigée de l'hôpital public, etc., c'est purement et simplement ce que réclame le patronat qui ne décolère pas d'avoir dû, sous la pression du Conseil National de la Résistance, de la CGT et du Parti communiste, accepter la mise en place de la Sécurité sociale. C'est, depuis des années, sa feuille de route, et il gagne de plus en plus : ce que les gouvernements de droite ont commencé à faire, ce gouvernement dit « de gauche » l'achèvera si nous n'y mettons pas un point d'arrêt.

La manifestation du 12 avril a été un coup de semonce, et, après le 1^{er} mai, le 3 juin doit être énorme. La FNIC s'est emparée de cette journée et appelle l'ensemble de ses adhérents, actifs comme retraités, à s'impliquer largement dans cette action. Intervenons dans nos sections, dans nos syndicats pour convaincre nos camarades actifs que la lutte des retraités est aussi leur lutte. Jamais les menaces sur la protection sociale n'ont été aussi violentes et aussi dangereuses. Si nous laissons faire, si nous ne nous opposons pas au plan du Premier ministre, rien ne l'arrêtera et demain nous reverrons le travail des enfants, la précarité généralisée, les syndiqués emprisonnés, les retraités dans les hospices, les malades dans les mouiroirs, la contraception interdite, l'éducation privatisée... et les grands patrons triomphant sur les décombres de notre protection sociale et de notre liberté. En mai 1871, après la Semaine Sanglante qui a marqué la fin de la glorieuse Commune de Paris, on chantait tristement « sans pain, sans travail et sans armes, nous allons être gouvernés par des mouchards et des gendarmes, des sabre-peuple et des curés ».

**Mais aussi « les mauvais jours
finiront, et gare à la revanche quand
tous les pauvres
s'y mettront ».
Mettons-nous-y !**



Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'action
- 3 . L'information
- 4 . L'agenda/La vie des sections

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888- Fax. 0155826915
<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : fnic@cgt.fr
Mensuel- 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

Accident mortel à la raffinerie de Donges

C'est un jeune homme de 24 ans, père d'un enfant, employé d'une entreprise sous-traitante de Total, qui vient de perdre la vie en tentant de la gagner. C'est le troisième accident mortel en quelques semaines sur un site Total. La question de la sécurité est une préoccupation permanente des élus et représentants du personnel CGT mais ils se heurtent souvent à un mur, tant la loi de l'argent et la rentabilité maximum sont prégnantes : les entreprises sous-traitantes sont soumises à une pression constante et les salariés amenés à travailler toujours plus vite et à dissimuler les incidents. Pour la sécurité des salariés, pour qu'ils ne risquent plus leur vie dans les usines, **la CGT réaffirme** qu'il faut mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et notamment la réinternalisation d'une grande partie des métiers qui ont été sous-traités.

Michelin (centre de recherche et d'essai, près de Clermont-Ferrand) a accueilli le Président et Arnaud Montebourg.

Aux discours lénifiants (Michelin, grande marque française à dimension mondiale, à l'esprit patriotique, ayant fait le pari de la France...) s'oppose la réalité : en 1980 ➔ 52 000 salariés Michelin en France, en 2014 ➔ 22 000 seulement. Et Michelin est le roi de la délocalisation : plus un seul pneu de marque grand public n'est fabriqué en France, seuls restent quelques « haut de gamme », rallye et compétition, l'essentiel des fabrications l'est au Brésil, en Pologne, en Roumanie, en Chine, en Thaïlande, en Inde... Patriotisme ? Par sa présence active, la CGT a obligé le président à passer par une porte dérobée..!

LyondellBasell L'actionnaire, après avoir tout fait pour ne pas parvenir à un accord, a rompu les négociations avec Sotragem, repreneur qui se disait prêt à investir dans la raffinerie. Les salariés, avec la CGT, condamnent fermement l'argument selon lequel la France serait en surcapacité de raffinage (au contraire, les importations ne cessent d'augmenter, en provenance de pays exploitant le gaz de schiste !).

Ils demandent la mise en œuvre d'une nationalisation transitoire afin que la vente à Sotragem se réalise enfin. La CGT, comme décidé en Assemblée générale, ne lâchera rien.

Grande et belle manifestation le 12 AVRIL Essentiellement à Paris mais aussi dans d'autres villes, la rue a été investie par près de 100 000 syndicalistes, militants ou sympathisants politiques, dans une ambiance revendicative, joyeuse, où drapeaux et slogans, où chants révolutionnaires et refrains adaptés aux circonstances, étaient très présents.



Le 1^{er} MAI

Bien que les chiffres soient, comme toujours, controversés, les camarades présents dans les cortèges ont constaté qu'ils étaient imposants, revendicatifs et annonciateurs d'autres manifestations marquantes.

En effet, il faut faire entendre au gouvernement la volonté des travailleurs, qu'ils soient actifs ou retraités, seuls créateurs de richesses, d'abandonner la pratique des cadeaux aux banques et aux multinationales et de mettre en œuvre une vraie politique de gauche.

Le 15 MAI appel à grève et manifestations, contre l'austérité, pour les salaires, l'emploi, les missions publiques, de la fédération des services publics CGT, l'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT, la fédération de la santé et de l'action sociale, ainsi que la quasi-totalité des organisations syndicales, avec le soutien de la FNIC.

Le 3 juin 2014 Le déplacement des syndiqués (et de non-syndiqués), retraités mais aussi actifs, s'organise et chaque département annonce des centaines de venues sur Paris. Les trains spéciaux se constituent, les bus se louent, le co-voiturage se prépare. La défense des retraites, du pouvoir d'achat des retraités, concerne les retraités d'aujourd'hui mais aussi les retraités de demain et après-demain. Les actifs doivent s'emparer de cette question, qui est aussi la leur et celle de leurs enfants.

◆ Pas de revalorisation des retraites au 1^{er} avril : ce n'était pas un poisson !

Pour ce qui est du régime général, la revalorisation, d'abord repoussée au 1^{er} octobre (au lieu du 1^{er} avril et même, auparavant, au 1^{er} janvier) est repoussée à... octobre 2015 !

Quant aux complémentaires, c'est encore plus grave, la revalorisation est supprimée, merci à la CFDT, FO et la CFTC, qui ont signé avec le MEDEF un accord, en mars 2013, spécifiant que la revalorisation des retraites serait inférieure de 1 % par rapport à l'inflation. En 2013, l'inflation, officiellement, n'a pas dépassé 1 % donc pas d'augmentation !

Cet accord a été signé pour 3 ans : ces syndicats ont donc entériné une perte de notre pouvoir d'achat de 1 % chaque année... En 2013, seule la CGT avait dénoncé cet accord sans être entendue, notamment pas les médias.

Cet accord aura aussi des conséquences pour les futurs retraités car la valeur du point ne va pas évoluer et les futurs retraités perdent déjà du pouvoir d'achat !

◆ Qu'est-ce que la Fédération Syndicale Mondiale ?

Le 39^{ème} congrès de la FNIC a mandaté la direction fédérale pour adhérer à la Fédération Syndicale Mondiale, organisation de lutte et de classe, fondée en octobre 1945 à Paris, la CGT en étant l'une des organisations syndicales fondatrices. Le but fondamental de la FSM était de préserver les générations futures de la guerre, et de lutter pour éradiquer le fascisme. Elle voulait défendre les droits fondamentaux de l'homme, la valeur de la personnalité humaine, l'égalité entre les hommes et les femmes, les progrès économiques et sociaux. Elle se prononce aujourd'hui contre l'emprise du capital, pour l'indépendance vis-à-vis des USA et de leurs alliés.

La CGT (avec la plupart des fédérations) avait quitté la FSM en 1995 pour adhérer à la CES mais cette dernière apparaît réformiste, pèse peu et son efficacité pose question. Pour la FNIC, le syndicalisme international (y compris européen) a besoin d'une organisation qui n'accompagne pas les choix capitalistes et c'est le cas de la FSM qui, de plus, a organisé, en février de cette année, à Barcelone, une conférence internationale des retraités et pensionnés, ayant débouché sur la création de l'Union Internationale Syndicale de Retraités.

RAPPEL → DÉCLARATIONS DE REVENUS 2014 : les cotisations syndicales sont partiellement déductibles des impôts, sous forme de crédit d'impôt pour les personnes non-imposables.

● 1 % logement (suite de la contribution citée dans notre numéro d'avril)

Les amicales de locataires, particulièrement celles de la Confédération Nationale du Logement, s'efforcent de défendre cet héritage social mais c'est aussi et d'abord au sein des entreprises qu'il devrait faire l'objet d'un contrôle rigoureux des représentants du Personnel, pas seulement dans l'attribution des logements, mais aussi pour que soit respectée sa vocation sociale au niveau des loyers pratiqués, en exigeant que ceux-ci soient protégés d'une spéculation immobilière qui les gangrène insidieusement. Cela mérite vraiment réflexion car le droit au logement **accessible financièrement** est devenu l'une des principales revendications des salariés, actifs ou retraités. Pensons à donner aux retraités les moyens pour défendre, aux côtés des actifs, leur droit au logement du parc du 1 % logement, qu'ils ont d'ailleurs contribué à construire..

● ABSTENTION, DANGER !

S'abstenir, c'est renoncer à participer au choix d'une ligne politique qui conditionnera notre vie pour des années. C'est renoncer au devoir citoyen d'exprimer le choix de société que l'on revendique. Certains disent « on ne nous écoute pas » mais comment se faire entendre si on ne s'exprime pas ? Voter, c'est rejeter les candidats dont les valeurs sont opposées aux nôtres, c'est être acteur de la

vie politique et sociale. S'abstenir, c'est être spectateur, subir. Lors des dernières municipales, l'abstention a permis à certains maires d'être élus avec parfois à peine 25 % des voix des inscrits sur les listes électorales !

→ Pour les élections européennes, le 39^{ème} congrès de la FNIC CGT appelle les salariés à un vote en cohérence avec les revendications que celle-ci porte sur les salaires, l'emploi, la protection sociale et les services publics.

L'Agenda

3 juin, grande manifestation nationale des retraités et des retraites

10 juin, Conseil national de l'UFR

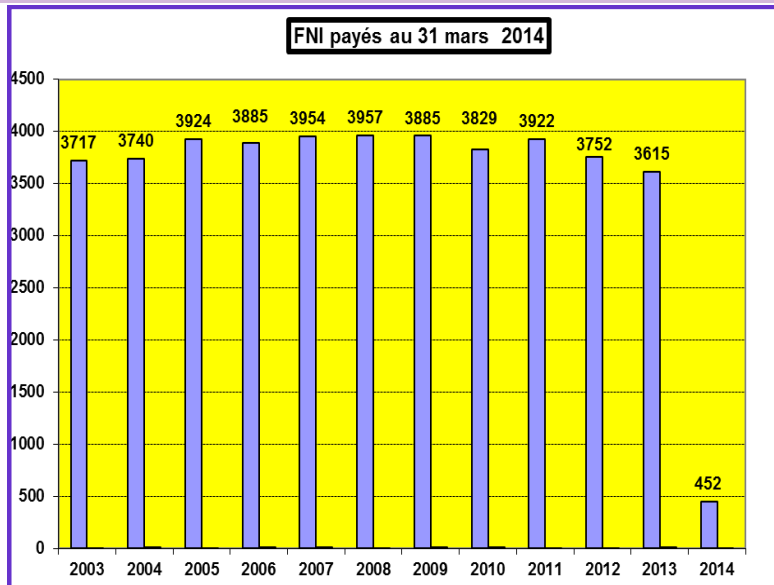
11 et 12 juin,

COLLOQUE

SUR

LES

NATIONALISATIONS



Les chiffres communiqués par CoGÉTise montrent, une nouvelle fois, que la continuité syndicale n'est pas prise en compte par les actifs comme elle pourrait, comme elle devrait l'être. Tout indique pourtant que l'existence de sections de retraités au sein des syndi-

cats d'actifs est un atout, pour les retraités comme pour les actifs, pour la défense de leurs droits et de leurs acquis, pour la formation des jeunes, la transmission de la mémoire et de l'histoire de l'entreprise et du syndicat.

La vie des sections

Epilogue du combat des veuves de l'usine Péchiney Noguères

Le jugement de la Cour d'Appel de Pau déboute les veuves victimes d'une machination patronale honteuse, visant à les priver de la réversion d'une retraite maison, alors que le tribunal des prudhommes leur avait accordé la rétroactivité intégrale de leurs droits, en dommages et intérêts.

Se pourvoir en cassation aurait signifié, pour ces femmes affaiblies par l'âge ou la maladie, subir encore une procédure traumatisante durant plusieurs années après avoir perdu leurs conjoints qui furent exposés à des produits dangereux et cancérogènes.

Les leçons à tirer de cette lutte de plus de cinq années, sont multiples.

- La création du syndicat de retraités de l'usine a permis, entre autres, que ces veuves soient informées et défendues

- Un engagement militant obstiné et opiniâtre à défendre les intérêts des retraités et l'adhésion de veuves de militants au syndicat, ont permis de monter un important dossier et, dans un premier temps, de régulariser dans leurs droits une centaine de veuves de Noguères, ainsi que d'entrer dans les

ex-usines de la société Aluminium Péchiney. Puis, dans un deuxième temps, d'engager une procédure en vue d'obtenir la rétroactivité de leurs droits, e qui a eu pour effet que les Conseil des Prud'hommes de Pau déboute les employeurs !

Les employeurs ont dû également, sous la pression de l'action du syndicat, écrire en octobre 2010 à plus de 1670 familles de retraités de la société pour les informer de leurs droits, ce qu'ils ne faisaient plus.

Cette action, malgré le jugement de la Cour d'Appel de Pau, n'est pas un échec. Bien au contraire, c'est un énorme succès. Les veuves régularisées ont vu leur pension de réversion augmenter de + 15 à + 47 % !

La Cour d'Appel de Pau, pour débouter ces plaignantes, a dû estimer que les employeurs ne devaient pas sortir de cette affaire avec une apparence de « perdants », même si, au final, ils perdront beaucoup. Pour ce faire, elle est allée jusqu'à considérer que ces veuves ont omis volontairement d'établir une demande de pension de réversion !

En guise de « jugement de classe », difficile de mieux faire !

Georges Ducasse, syndicat des retraités de Noguères